Zeitschrift: Bulletin de l'Association Pro Aventico

Herausgeber: Association Pro Aventico (Avenches)

Band: 35 (1993)

Rubrik: Chronique archéologique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

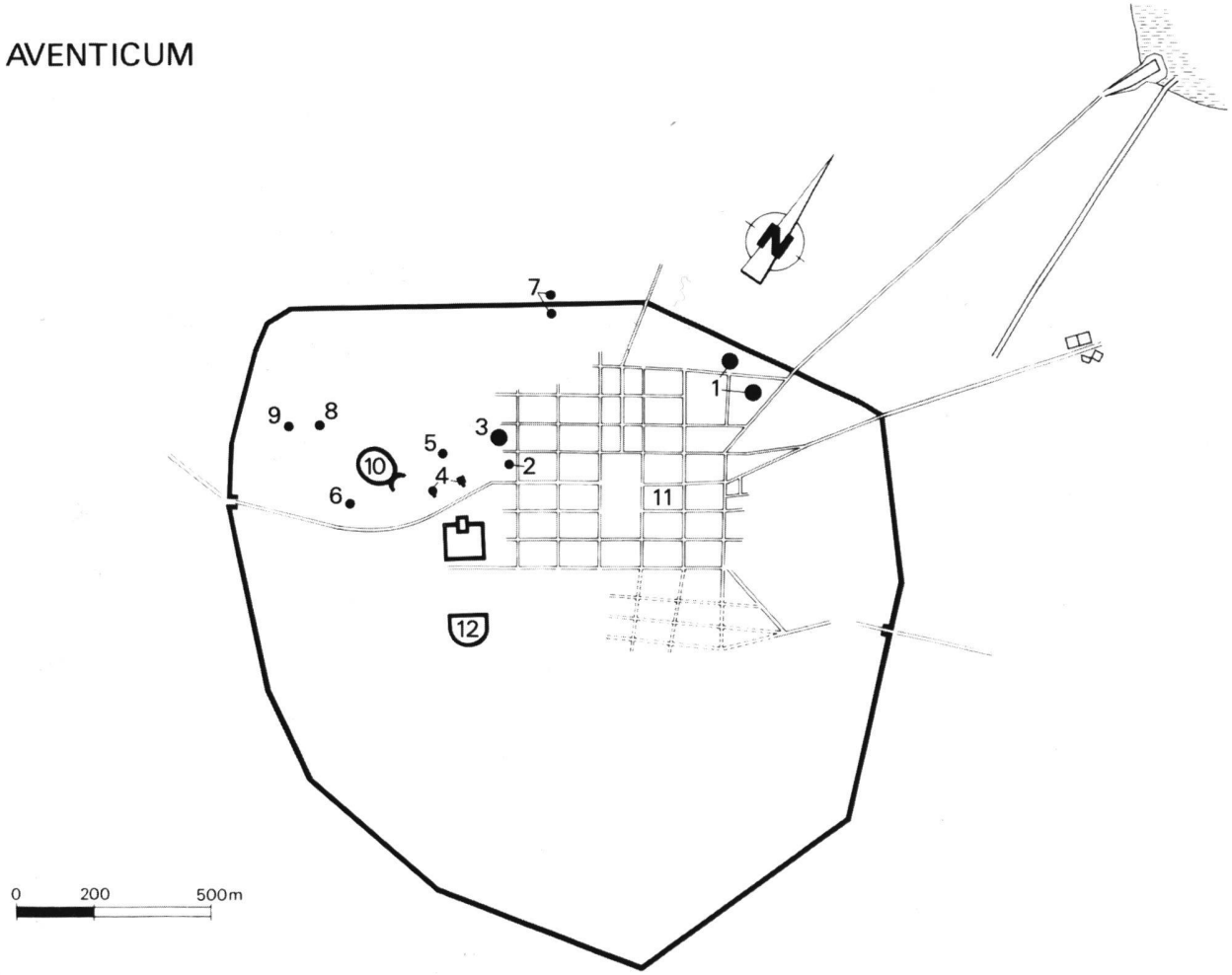

Fig. 1. Plan schématique d'Aventicum. Situation des fouilles et des restaurations de 1993. 1: Prochimie. 2: insula 19 / thermes publics. 3: insula 13. 4: Avenue Jomini 12-14-15-17 / temple rond et Grange-des-Dîmes. 5: Avenue Jomini 9 / Maison d'Enfants. 6: Avenue Jomini 4 / L'Aubier. 7: Derrière-les-Murs. 8: Rue du Collège 2. 9: Rue Centrale 24. 10: Amphithéâtre. 11: insula 29 / thermes de Perruet. 12: Théâtre.

1. AVENCHES / Prochimie

Habitat, artisanat, puits, voie romaine.
CN 1185, 570'400/192'500.
Février - novembre 1993.
Ensembles MRA: AV 91-93/9001-9079; 9251-9350; 9401-9434.
Fouille de sauvetage programmée (extension de la zone industrielle). Surface de la fouille env. 2'700 m².

Références bibliographiques: G. Th. Schwarz, Aventicum. Découvertes en 1963, US XXVII, 4, 1963, 60-62. ASSPA 75, 1992, 209. BPA 33, 1991, 130-132. BPA 34, 1992, 47-49.

Le programme de transformation des bâtiments et installations de l'entreprise Prochimie S.A. dans les faubourgs nord d'Aventicum (fig. 1,1) a nécessité cette année encore un suivi continu de divers travaux d'excavation et de terrassement affectant un secteur de près de 1'200 m² (fig. 2, Z. 2 et 6).

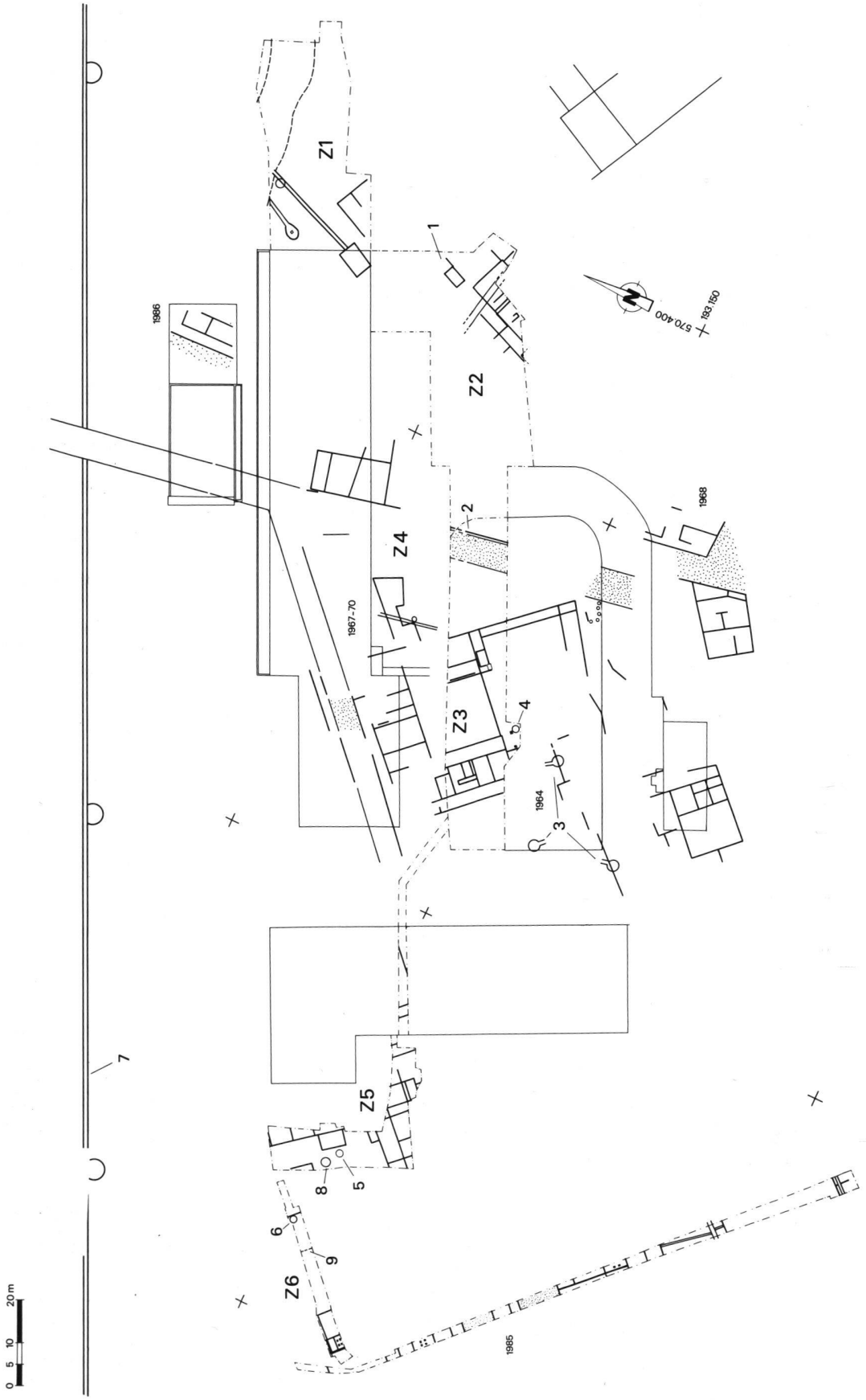

Fig. 2. Avenches / Prochimie. Plan de situation des fouilles 1991-1993. Les chiffres renvoient au texte.

Les premiers mois de l'année ont en outre été consacrés à la poursuite de la fouille, commencée en automne 1992, de deux grandes zones d'une surface totale de 1'500 m² environ (fig. 2, Z. 3 et 5).

Zone 2

La surveillance des terrassements effectués dans le secteur compris entre les zones 1 et 2, fouillées en 1991, a permis de constater que les niveaux archéologiques y ont pratiquement disparu (fig. 2, Z. 2): seules les bases de quelques trous de poteaux, fosses et petits fossés rectilignes, s'apparentant à ceux observés quelques mètres plus au sud, apparaissaient encore dans les limons morainiques constituant le sous-sol du site. On a toutefois dégagé à proximité un local maçonné (fig. 2,1, fig. 3) dont le niveau du sol, pavé de galets, était inférieur d'un mètre environ à ceux du bâtiment voisin de la zone 2 auquel il se rattache. Cette pièce semi-enterrée a servi de dépotoir lors de sa désaffectation comme en témoigne l'abondance du matériel céramique, daté du 2e siècle, qui constitue l'essentiel de son comblement. L'orientation de ces constructions, comme de celles de la zone 1, est déterminée par l'axe de circulation qui franchit l'enceinte à la porte du nord-est, et diverge ainsi sensiblement de celle des quartiers réguliers de la ville.

Zone 3

A l'extrémité est de cette zone (fig. 2, Z. 3), la route reliant la ville romaine au port de rive a été fouillée exhaustivement sur un tronçon d'une douzaine de mètres (fig. 2,2). Les diverses strates de sables et de graviers qui la composent ont été passablement bouleversées par des phénomènes aléatoires d'infiltration des eaux de surface consécutifs à l'ensablement des fossés d'écoulement latéraux. La fréquentation de cet axe de circulation est attestée dès le premier tiers du 1er siècle par le matériel céramique issu du comblement d'un petit fossé marquant la limite orientale des couches inférieures. Au sommet du substrat morainique est apparu un lit de gravier large de 4 m et de surface plane que l'on serait tenté d'interpréter comme un premier niveau de circulation en relation avec ce caniveau. La facture sommaire de cet aménagement, dont l'épaisseur est de 15 cm à peine, parle pourtant en défaveur d'une telle interprétation puisqu'il pourrait ne s'agir que d'un niveau préparatoire à l'établissement de la chaussée définitive. Cette dernière, constituée de deux principaux lits de graviers fortement oxydés et compacts d'une soixantaine de centimètres d'épaisseur, voit sa largeur portée à 7 m. Ce rehaussement du niveau de circulation est sans doute lié aux travaux de terrassement mis en oeuvre vers le milieu du 1er siècle sur l'ensemble de cette zone et qui précèdent la construction des premiers bâtiments maçonnés sis à une vingtaine de mètres à l'ouest. Signalons encore que les bas-côtés de cette chaussée, restée en usage probablement jusqu'à l'abandon du site vers le milieu du 3e siècle, ont subi plusieurs recharges tandis qu'était aménagé à l'est un muret bordier qui porte lui-même des traces de réfections.

Le secteur ouest de la zone 3 a livré, à une dizaine de mètres au nord de trois fours de tuiliers dégagés en 1964 (fig. 2,3), un grand nombre d'éléments de terre cuite provenant de la démolition de ces installations. Ces dernières étaient établies à proximité de constructions légères d'époque claudienne auxquelles se rattache un puits (fig. 2,4) dont le cuvelage constitué de planches de chêne et de sapin s'est révélé relativement bien conservé. L'analyse dendrochronologique de ces bois permet de situer l'aménagement de cette structure dans la première moitié du 1er siècle, un *terminus post quem* de 8 av. J.-C. étant proposé, avec réserves toutefois, pour deux des échantillons examinés (Réf.LRD 94/R3586C-1).

Fig. 3. Avenches / Prochimie. Vue de la cave de la zone 2.

Les structures de cette période ont été en grande partie détruites lors de la construction entre la fin du 1er et le début du 2e siècle d'un vaste bâtiment maçonné partiellement fouillé en 1964, 1967 et 1970. Ce dernier comprend un ensemble de pièces, dotées pour certaines de sols de terrazzo, qui s'organisent autour d'une cour quadrangulaire flanquée à l'est et à l'ouest de deux grands locaux de près de 18 m de longueur. A l'arrière de ce bâtiment desservi au nord par l'axe de circulation qui prolonge la limite septentrionale des quartiers urbains, se dessine un vaste enclos qui ne semble pas avoir abrité d'aménagements importants. L'interprétation de ce bâtiment reste hypothétique faute de mobilier archéologique particulier permettant d'en préciser la destination (entrepôts, installations agricoles ou fermières...).

Zone 5

La première occupation mise en évidence dans ce secteur (fig. 2, Z. 5) s'est révélée plus dense que ce n'était le cas dans la zone 3. Caractérisées par une architecture de terre et de bois qui n'a laissé que peu de traces, les constructions de cette période, qu'un important mobilier céramique permet de faire remonter au deuxième tiers du 1er siècle, se sont développées essentiellement dans la partie méridionale du secteur fouillé, en bordure de l'axe de circulation est-ouest qui en régit l'orientation. Elles sont probablement liées à des activités artisanales pratiquées à proximité comme le laissent supposer les nombreux fragments de *tegulae* déformées ou surcuites présents dans les niveaux d'occupation et de démolition de cet état. Dans la cour qui s'étend au nord de ces locaux, deux puits de pierres liées à l'argile, partiellement récupérés à époque romaine déjà, se rattachent à cette phase (fig. 2,5 et 6).

Après la mise en place d'un épais remblais de nivellement est érigé dans la seconde moitié du 1er siècle un bâtiment maçonné dont le plan reste proche de celui des premières constructions. Cette datation est corroborée par l'analyse dendrochronologique de deux lots de pilotis de chêne provenant des fondations de l'un des murs de cette période qui propose pour l'année d'abattage de ces bois les dates de 48 et 62 apr. J.-C (Réf.LRD 94/R3586-1 et LRD 94/R3586A-1). On observe par ailleurs une extension des constructions vers le nord par la création d'une aile dont l'orientation diffère sensiblement de celle du corps de façade. Cette divergence est peut-être due à la proximité de l'enceinte (fig. 2,7), sise à une quarantaine de mètres, qui a pu représenter une contrainte dans le développement de ces quartiers périphériques au même titre que les différents axes de circulation connus dans ce secteur. La fin du 2e siècle voit encore l'implantation dans l'arrière-cour d'un puits (fig. 2,8) doté d'un cuvelage composé de huit planches de chêne assemblées par tenons et mortaises (*terminus post quem* de 192 apr. J.-C.; réf.LRD 94/R3586B-1).

Une tranchée ouverte dans le prolongement est de la fouille, à l'intérieur de l'une des halles de Prochimie qui jouxtent le secteur menacé, n'a pu confirmer la présence de la rue restituée au sud de ces constructions. Cette chaussée a sans doute été totalement détruite lors de l'aménagement des aires de circulation de l'usine. Cette intervention ponctuelle a toutefois permis le report sur le plan de quelques maçonneries appartenant au même bâtiment.

Zone 6

La pose d'une canalisation au sud de l'actuelle route industrielle a entraîné la fouille d'une bande de terrain de 3 m de largeur s'étendant sur une cinquantaine de mètres à l'ouest de la zone 5 (fig. 2, Z.6). Seul un mur recoupant l'un des puits cités précédemment (fig 2,6) a été repéré dans la partie est de la tranchée. Cette maçonnerie se caractérise par des fondations larges de plus d'un mètre qui s'apparentent à celles de deux tronçons de murs dégagés à l'angle nord-ouest de la zone 5 et semble marquer la limite occidentale du bâtiment occupant ce secteur. Dans la portion ouest de la surface menacée ont été exhumés plusieurs locaux (fig. 4) en relation avec les structures repérées en 1985 dans une tranchée pratiquée en limite de la parcelle actuelle. Une phase d'occupation antérieure est attestée par la démolition de parois en briques crues présente dans les remblais de construction de ces habitations. Ces dernières ont subi une réfection importante par la création d'une pièce hypocaustée dont la limite méridionale reste indéterminée.

Fig. 4. Avenches / Prochimie. Vue des fouilles en tranchée de la zone 6.

L'espace compris entre ces constructions et celles de la zone 5 ne semble pas avoir connu d'occupation particulière. On y relève toutefois la présence d'un étroit empierrement rectiligne entrecoupé de trous de poteaux (fig. 2,9) qui pourrait avoir matérialisé une antique limite de propriété.

Les investigations d'envergure dans le secteur de Prochimie devraient en principe s'achever à fin 1994 avec l'exploration de la surface menacée restante (fig. 2, Z. 4, env. 3'000 m²).

Pierre Blanc
FPA

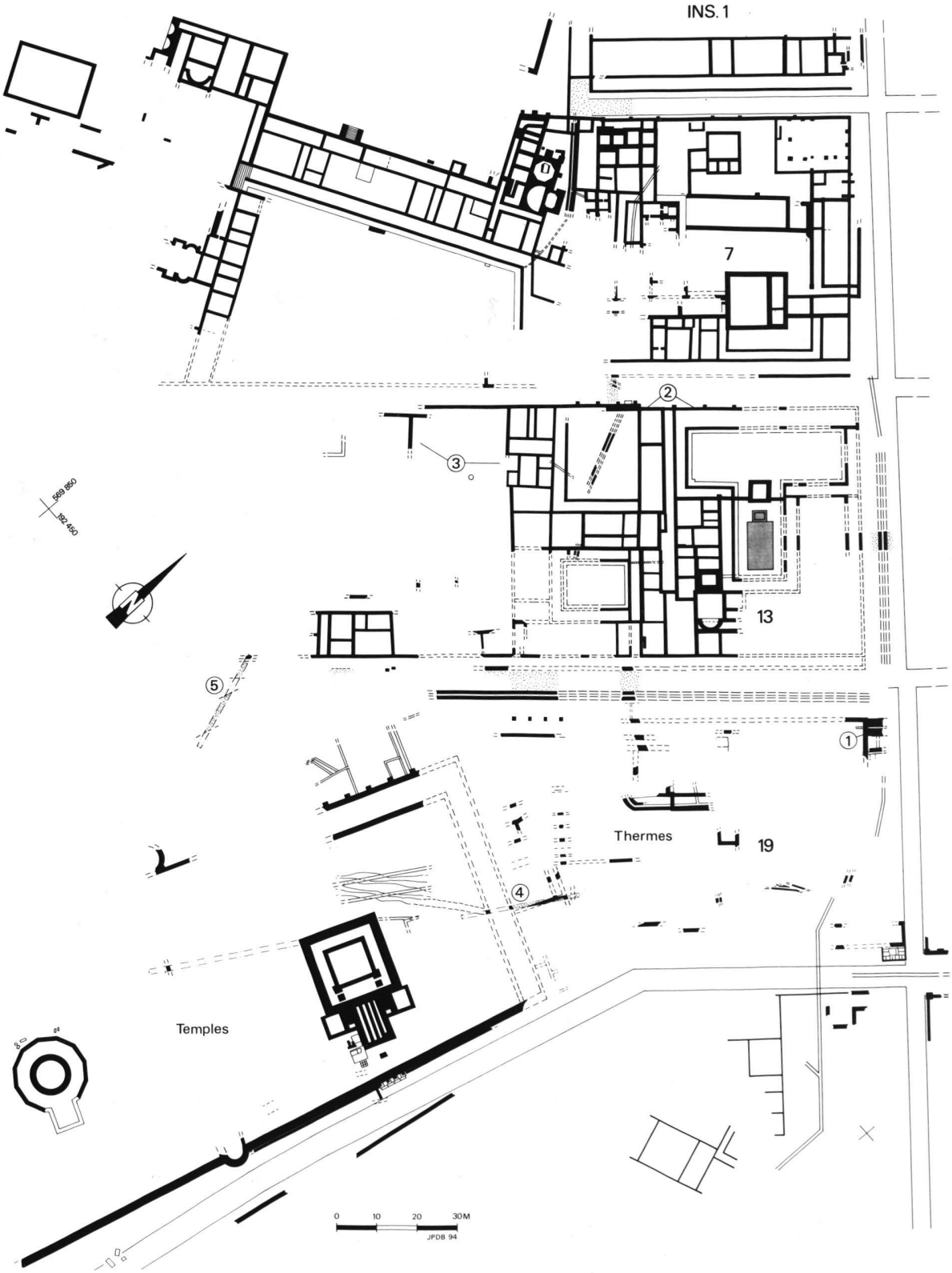

Fig. 5. Extrait du plan archéologique d'Aventicum. Quartiers ouest. (état 4: 150-200/250). Les chiffres renvoient au texte.

2. AVENCHES / *Insula* 19

Thermes publics; fournaises.
CN 1185, 570'025/192'565.
Mai 1993.
Fouille de sauvetage (aménagement d'un parking). Surface de la fouille env. 100 m².
Références bibliographiques: BPA 19, 1967, 102 s. BPA 33, 1991, 134-136.

La création d'une rampe d'accès pour un nouveau parking au n° 1 de la rue du Moulin risquait de porter atteinte à une partie des substructions des thermes publics qui occupent l'*insula* 19 dans sa totalité (fig. 1,2). L'ouverture d'un caisson de fouille au printemps dernier sur l'emprise du projet a permis de documenter l'un des dispositifs de chauffage desservant les salles sises à l'angle nord-est du complexe thermal (fig. 5,1).

Les vestiges mis au jour appartiennent à deux *praefurnia* disposés en batterie et construits en grand appareil de grès molassique sur la façade orientale des thermes. Les bouches de foyer qui devaient se situer en avancée, en bordure du *cardo* longeant l'établissement, n'ont malheureusement pu être relevées à cette occasion. Ne sont pour l'instant connus que les canaux de chauffe extérieurs dont le mieux conservé est bordé de part et d'autre d'une double rangée de blocs (1,60 x 1 x 0,50 m) sur une longueur de plus de 4 m (fig. 6). La forte dégradation par le feu du fond et des parois en molasse du canal, qui portent par ailleurs des traces de plusieurs réfections, témoigne de la chaleur intense qui devait régner à l'intérieur de cette grande fournaise. Son conduit, large de 0,50 m pour une hauteur de 1,40 m, était comblé par une succession de dépôts cendreux résultant des ultimes utilisations de ces thermes, vers le milieu du 3e siècle apr. J.-C.

L'agencement de ces *praefurnia* et surtout la longueur exceptionnelle de leur canal de chauffe extérieur supposent l'existence de grandes chaudières au-dessus du conduit, en avant de la pièce thermale contiguë. Le dégagement partiel de cette dernière a permis de constater que le canal de chauffe se prolongeait à l'intérieur de l'hypocauste à travers une ouverture voûtée (fig. 7) pour y soutenir la *suspensura* d'un *caldarium*. La plupart des vestiges découverts ont pu être préservés et réenfouis dans l'attente de leur éventuelle mise en valeur.

Ces résultats seront intégrés à ceux des fouilles extensives programmées pour le printemps 1994 sur l'emprise d'un projet immobilier (1'000 m²) qui menace la partie ouest des thermes (fig. 5).

Jacques Morel
MHAVD-FPA

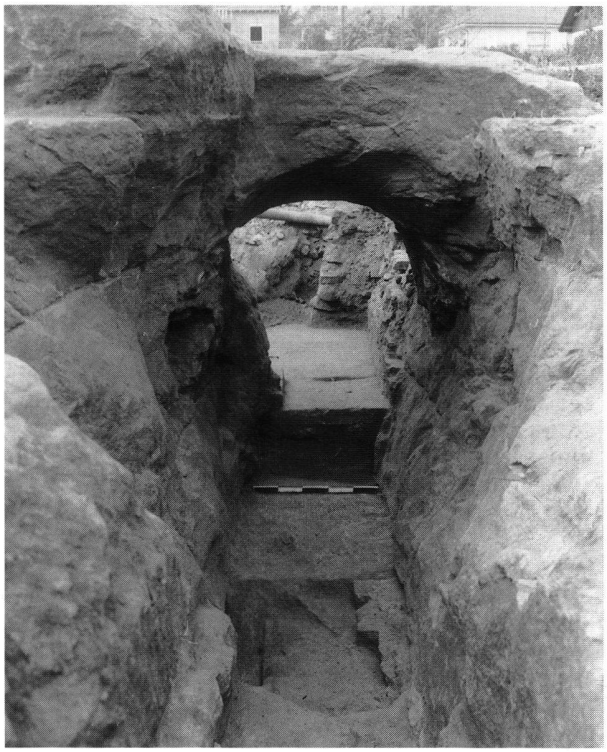

▲ *Fig. 7. Avenches / insula 19, praefurnium nord-est. Le passage voûté du canal de chauffe extérieur dans les substructions de la fermeture est du caldarium.*

◀ *Fig. 6. Avenches / insula 19. Vue du praefurnium nord-est des thermes publics.*

3. AVENCHES / *Insula* 13

Habitat.
CN 1185, 570'000/192'500.
Juin 1993 - février 1994.
Ensembles MRA: AV 93/9251-9400; 9451 ss.
Fouille de sauvetage programmée (projet immobilier). Surface de la fouille env. 2'700 m².
Références bibliographiques: BPA 33, 1991, 134-136.

A la suite d'un projet de construction d'habitations en bande à la frange ouest des quartiers réguliers d'*Aventicum*, une campagne de fouilles de neuf mois s'est déroulée sur une surface d'env. 2'700 m² (fig. 1,3). Les vestiges découverts appartiennent, pour la plupart, aux deux *domus* de l'*insula* 13 qui se partagent, dans leur extension maximale, la totalité de la superficie de l'îlot (fig. 5,2). Edifiées entre le milieu du 1er siècle apr. J.-C. (*domus* est) et la période flavienne (*domus* ouest), ces vastes demeures ont succédé à un réseau de structures, fossiles de constructions modestes déjà inscrites dans le tissu urbain (état 1B-C). Ces constructions remontent aux années 20-40 de notre ère et sont uniquement attestées par l'empreinte de leurs ossatures de bois et de leurs palissades ainsi que par quelques traces de foyers. Elles ont été précédées par un nivellement du secteur (état 1A) qui a vu notamment le comblement de fossés convergents vers l'est en direction d'une grande cuvette naturelle dont le remplissage a livré un lot de céramique augustéenne. La mise en évidence des structures en relation avec ce mobilier précoce est l'un des principaux objectifs des fouilles en cours qui doivent s'achever au printemps 1994.

Le bilan provisoire des recherches jette un premier éclairage sur l'urbanisation et le découpage de ce quartier après intégration des données des fouilles anciennes et récentes sur le site de Derrière la Tour (fig. 5,3), à l'ouest de la parcelle concernée (ASSPA 72, 1989, 267-271). Malgré une limite occidentale encore incertaine, l'*insula* 13 semble avoir été divisée par la moitié pour permettre l'établissement des deux *domus* partiellement fouillées. Etablies vis-à-vis des thermes publics de l'*insula* 19 (fig. 8), ces propriétés se sont progressivement développées pour occuper, dans leur état final, aux 2e-3e siècles, toute la largeur de l'îlot, soit 60 m (portiques de façade non compris). A cette période, elles sont séparées par une cour de distribution (fig. 8,1) se prolongeant au nord par un *ambitus* situé au-dessus d'une canalisation (fig. 8,2). Il est intéressant de constater que ce dernier reprend le tracé d'un ancien chemin empierré du milieu du 1er siècle qui délimitait l'emprise de la première *domus* est (état 2). Une observation qui témoigne ainsi du respect du parcellaire initial de l'*insula* durant toute son évolution. Celle-ci se lit au travers d'une stratigraphie assez complexe qui fait ressortir deux grands programmes de transformations ayant

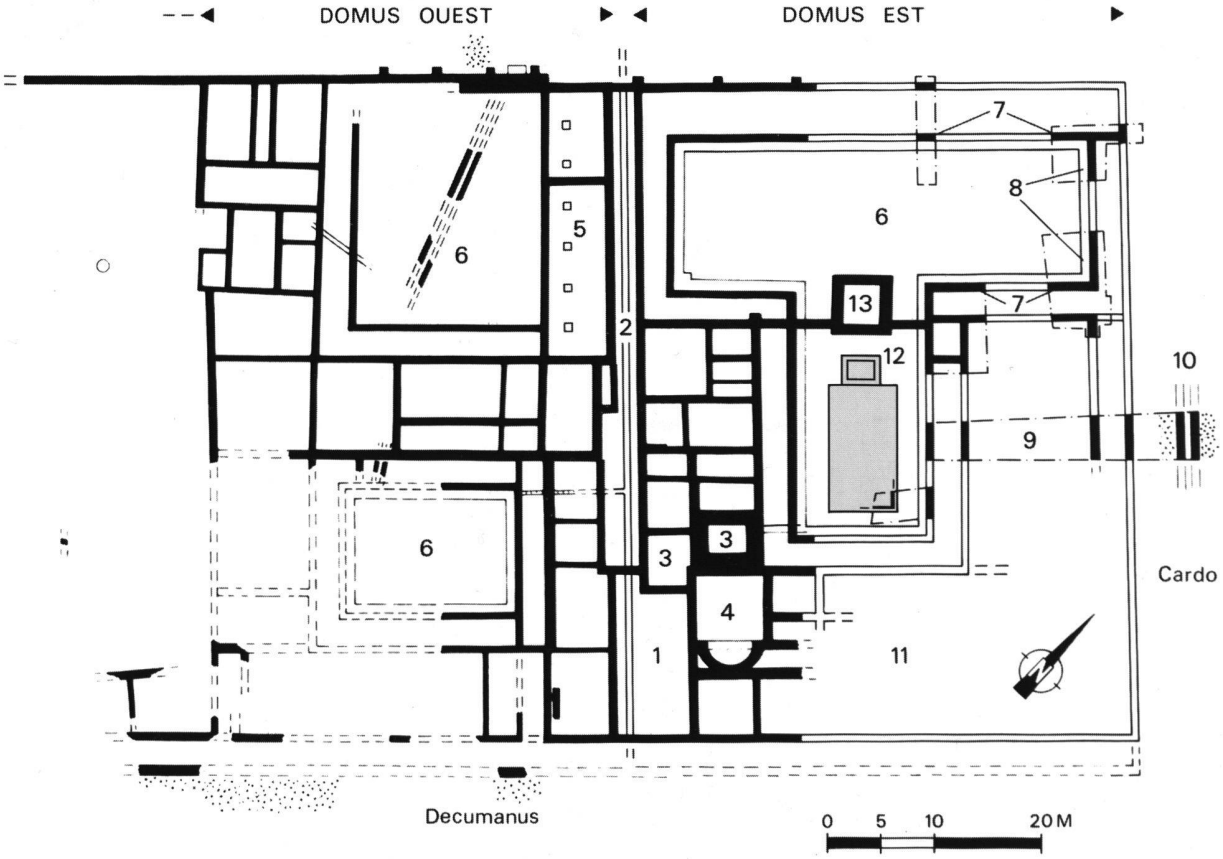

Fig. 8. Avenches / insula 13. Extrait du plan archéologique (état 4). Les chiffres renvoient au texte.

affecté les deux maisons. Ainsi, les premières modifications survenues dès la fin du 1er siècle (état 3) se caractérisent par le démantèlement quasi complet des constructions en terre des premiers bâtiments et marquent le passage de l'architecture mixte (fig. 9) à celle maçonnée. Quant au second programme (état 4), il semble se situer aux environs de 150-200 et correspond à d'importants travaux de réfection destinés à rehausser le confort et le luxe de ces *domus*. Elles reçoivent à cet effet un nouveau décor architectural, des bains privés (fig. 8,3) et des salles de réception (fig. 8,4 et 10), en même temps qu'elles connaissent l'adjonction de nouveaux bâtiments (fig. 8,5).

Fig. 9. Avenches / insula 13, domus est (état 2). Bas de paroi à colombage et hourdis de briques crues; plinthe à décor moucheté.

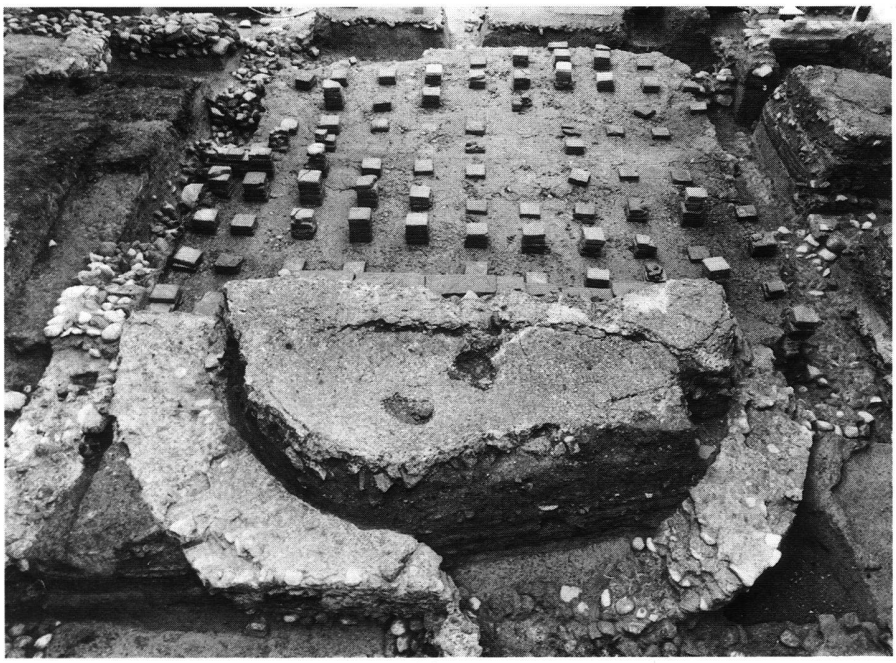

Fig. 10. Avenches / insula 13, domus est (état 4). Salle absidiale (triclinaire ?) hypocaustée.

La disposition générale des deux *domus* est sensiblement analogue, avec les corps d'habitation principaux établis en façade sud, et qui se développent à l'arrière autour d'une ou deux cours-jardins à péristyle. A noter l'importance accordée à ces espaces ouverts (cours-*atrium* ou jardins d'agrément) qui occupent plus du tiers de la superficie de l'*insula* (fig. 8,6).

Bénéficiant d'une situation privilégiée, en limite de la trame urbaine, la *domus* ouest a pu s'étager en demi-terrasses sur le versant de la colline, tandis que la propriété voisine a été établie légèrement en contrebas sur un terrain à faible déclivité. En ce qui concerne cette dernière, les informations récoltées à fin 1993 sur sa partie occidentale nous incitaient à considérer, par jeu de symétrie, que

nous étions en présence d'une demeure dotée d'un vaste jardin à péristyle en **T**.

Au mois de février 1994, des sondages de vérification réalisés dans les parcelles contiguës à l'est de nos fouilles sont venus confirmer cette hypothèse avec la mise en évidence de plusieurs tronçons du stylobate du péristyle (fig. 8,7) et de son caniveau (fig. 8,8) sur leur tracé supposé. Parallèlement, l'ouverture d'une tranchée (35 x 3 m) sur l'emprise d'une future rampe de chantier a permis de documenter une partie des pièces de l'aile orientale de la *domus* (fig. 8,9) qui s'étend jusqu'au *cardo* délimitant l'*insula* 13 à l'est. C'est à cette occasion qu'a été relevé un segment de l'égout collecteur situé en bordure de l'actuelle rue du Moulin (fig. 8,10). Après déplacement de la dalle de son regard, nous avons pu constater que le fond de l'égout était partiellement comblé sur une épaisseur de plus de 1 m et que des eaux usées s'écoulaient encore au sommet des sédiments durcis. Il a néanmoins été possible d'explorer son conduit, large de 0,60 m, sur une quinzaine de mètres en direction du sud où ont été décelés un second regard ainsi que le débouché de plusieurs canaux adjacents.

Ces investigations ont également révélé l'existence d'un grand bassin rectangulaire (12 x 6 m) aménagé au milieu de la branche sud du jardin à péristyle (fig. 8,11). Construit sur un épais radier de blocs de calcaire hauterivien recouvert d'une chape d'étanchéité en béton de tuileau, cette pièce d'eau a conservé quelques-unes de ses dalles de fond. Découvertes à l'angle sud-est, ces dalles en grès de La Molière aux dimensions imposantes (1,60 x 0,70 x 0,30 m) se trouvent ici en réemploi, ayant vraisemblablement appartenu aux parois d'un premier aménagement du même type (fig. 11). Ce bassin est flanqué sur sa partie nord d'un massif quadrangulaire en blocs de calcaire (fig. 8,12) pouvant être interprété comme le soubassement d'une fontaine ou d'une pièce d'eau secondaire.

Enfin, d'ultimes vérifications ont permis de préciser l'emplacement d'un édicule carré repéré en 1863 sur cette parcelle (fig. 8,13). Entièrement récupéré lors des fouilles anciennes, ce pavillon (ou pièce d'eau ?) de 5,40 m de côté se situe dans le prolongement de l'axe du bassin mis au jour, à l'intersection des deux branches du jardin. Il s'y trouve intégré dans un mur de refend délimitant ces deux espaces. Les projets immobiliers envisagés à moyen terme sur ces terrains seront l'occasion de compléter ces premiers résultats déjà fort signifiants du point de vue du plan et de l'organisation de cet ensemble résidentiel.

Jacques Morel
MHAVD-FPA

4. AVENCHES VD / Avenue Jomini 12-14-15-17. Temple rond - Grange-des-Dîmes

Temples; sépultures.
CN 1185, 570'000/192'450.
Janvier, février et novembre 1993.
Ensembles MRA: AV 92-93/8433-8483; 9201-9204; 9206-9223.
Fouille programmée (sondages de vérification et travaux de génie civil). Surface de la fouille env. 350 m^2.
Références bibliographiques: BPA 34, 1992, 31-44. ASSPA 76, 1993, 161-168.

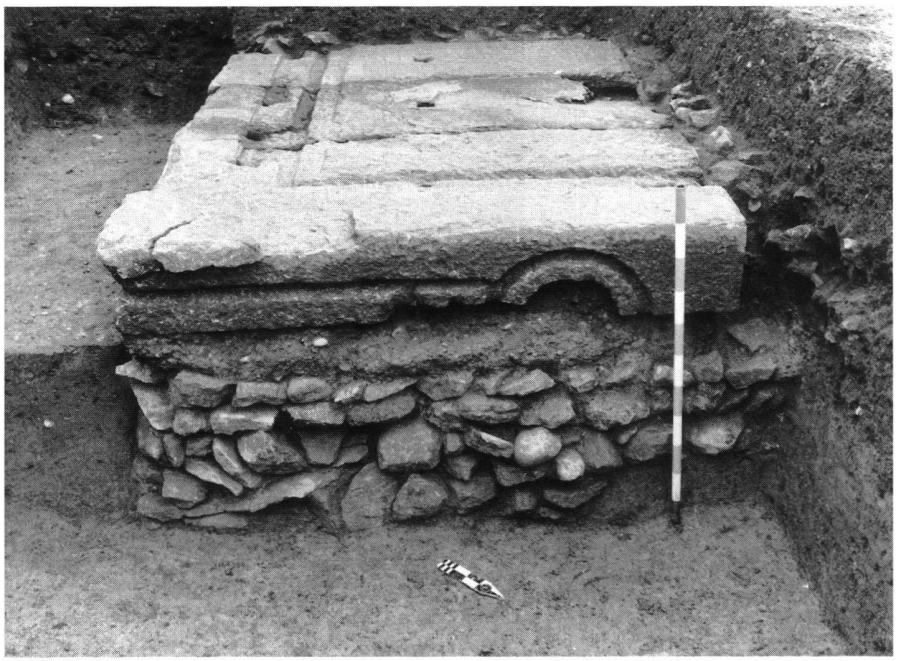

Fig. 11. Avenches / insula 13, domus est (état 4). Dallage du bassin du péristyle sud.

L'identification, en automne 1992, d'un temple rond et de sa galerie polygonale au voisinage du temple de la Grange-des-Dîmes (fig. 1,4) a motivé une nouvelle série de recherches durant l'année 1993. Une première campagne de sondages de vérification a permis de constater que ces deux édifices avaient été regroupés à l'intérieur d'une seule et même enceinte lors de la monumentalisation du sanctuaire de la Grange-des-Dîmes, entre la fin du 1er et le début du 2e siècle apr. J.-C. Il est également apparu que chaque temple était desservi par une entrée sur la façade principale du péribole, vis-à-vis du sanctuaire du Cigognier.

Les résultats de l'analyse par radiocarbone effectuée sur les deux sépultures découvertes sous le *fanum* qui a précédé le temple rond confirment leur pré-romanité (voir *supra*, P. Moinat, Deux inhumations en position assise à Avenches, p. 5 ss.). Elles pourraient être à l'origine de l'établissement de cette zone-sanctuaire dont la limite nord a pu être fixée lors de travaux de génie civil en novembre dernier (fig. 5,4). L'exploration en tranchée des niveaux archéologiques sur une longueur d'env. 30 m a en effet permis de repérer les soubassements de la galerie de péribole nord. Outre l'extension des fossés du premier *fanum* sous-jacent au temple de la Grange-des-Dîmes (BPA 34, 1992, 44-47), la stratigraphie a également montré que cette galerie avait remplacé un premier mur d'enclos maçonné et surmonté d'un chaperon (rouge) en blocs de grès. Ce mur était bordé à l'extérieur par une rue ou une impasse qui devait marquer la transition entre le quartier religieux et les thermes voisins de l'*insula* 19. Ultérieurement, cette chaussée a été progressivement désaffectée, par la nouvelle galerie d'abord, puis par plusieurs bâtiments ou édicules venus s'accoler à la façade nord de l'enceinte sacrée.

Les recherches devraient se poursuivre ces prochaines années avec notamment l'ouverture de sondages de contrôle aux angles présumés des fermetures sud et ouest de cette zone-sanctuaire, en contrebas de l'amphithéâtre.

Jacques Morel
MHAVD - FPA

Complément

Restauration du mur nord-ouest du podium.
Septembre-octobre 1993.
Références bibliographiques : BPA 33, 1991, p. 147-149; 34, 1992, p. 44-47.

Suite aux divers chantiers qui ont touché la face nord-ouest du podium de ce temple, il a été possible, grâce à la disponibilité du propriétaire, et à une subvention des MHAVD, de conserver et restaurer les vestiges découverts en reconstituant, lors de l'aménagement des surfaces, une assise de maçonnerie parementée de grands blocs de molière, rendus ici par un béton teinté et sablé (fig. 12).

Les travaux réalisés en 1990 sur la partie sud-est de l'édifice sont ainsi complétés en suivant les mêmes principes de présentation. Reste à réaliser, à l'aide de pavés cette fois, le marquage du plan des parties du podium enterrées sous la chaussée ancienne de l'avenue Jomini.

Philippe Bridel
FPA

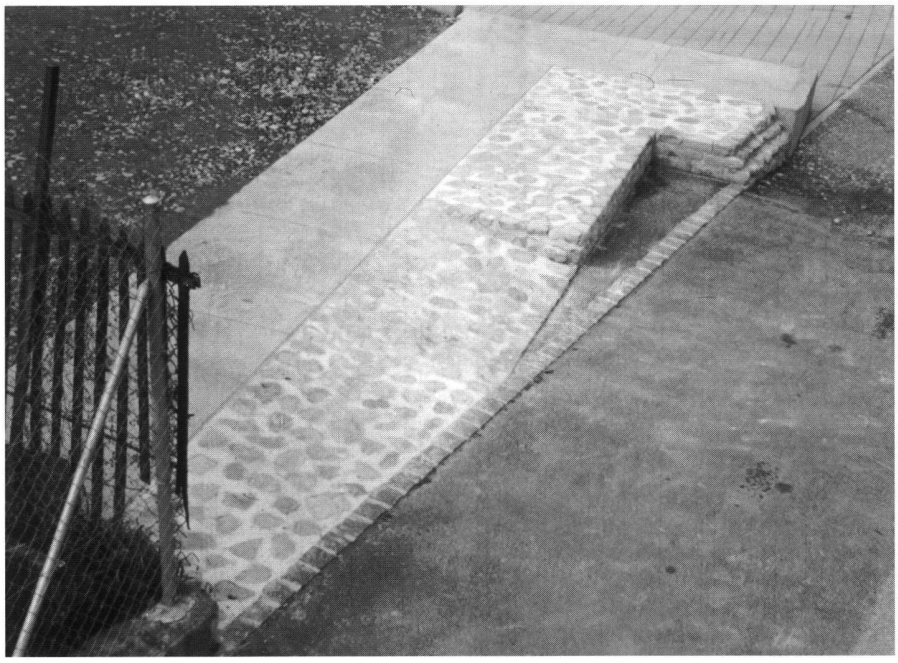

Fig. 12.

5. AVENCHES / Avenue Jomini 9. Maison d'Enfants

Voirie.
CN 1185, 569'915/192'450.
21-27 octobre 1993.
Sondage exploratoire (construction d'un terrain multi-sports). Emprise du sondage env. 30 m².

La création d'une place de jeux au n° 9 de l'Avenue Jomini a motivé l'ouverture d'un sondage exploratoire (26 x 1,20 m) au mois d'octobre 1993 (fig. 1,5). Située sur le tracé virtuel du *decumanus* délimitant les *insulae* 13 et 19 (fig. 5,5), la tranchée réalisée en limite est du projet a montré la forte dégradation des niveaux archéologiques. Ceux-ci ne subsistent en effet que sur une épaisseur de 0,30 m à peine, au sommet des limons morainiques de la colline. A néanmoins été mis en évidence le substrat caillouteux de deux chaussées apparemment distantes de 3 m. L'empierrement au nord est délimité dans cette direction par le fossé de récupération d'un mur se trouvant dans l'axe de la façade de l'*insula* 13, tandis que sa limite méridionale est marquée par le fond d'un fossé à remplissage organique. Cette chaussée nord atteint 6 m de large et semble correspondre, comme attendu, à l'extension du *decumanus* en direction de la colline. L'assiette inférieure de la seconde chaussée est de même nature et se trouve délimitée par deux larges dépressions en cuvette. Sa largeur surdimensionnée (plus de 9 m) résulte vraisemblablement du fait que la tranchée de fouille recoupe la chaussée en oblique.

Ces observations sous-entendent que nous sommes au carrefour d'un *decumanus* orienté suivant la trame urbaine et d'une voie s'alignant sur la façade arrière de la zone-sanctuaire pour continuer en direction de l'amphithéâtre. Etant donné la précarité des observations, nous ne pouvons que retenir ce postulat pour d'éventuelles vérifications à venir.

Jacques Morel
MHAVD-FPA

6. AVENCHES / Avenue Jomini 4. L'Aubier

Habitat.
CN 1185, 569'850/192'210.
20-23 septembre 1993.
Ensembles MRA: AV 93/9224-9231.
Fouille de sauvetage programmée (construction d'une succursale bancaire). Sondages préliminaires. Surface de la fouille env. 700 m².

Un projet immobilier sur la partie haute de la colline d'Avenches, à proximité de l'amphithéâtre, a motivé l'établissement d'un diagnostic archéologique de la parcelle concernée avec l'ouverture de huit sondages préliminaires (fig. 1,6). Deux d'entre eux seulement se sont révélés positifs, mettant en évidence les vestiges d'un bâtiment étagé sur d'importants remblais de terrasses et doté de sols de galets. Suite à ces premiers résultats qui font apparaître au moins deux phases d'occupation distinctes, une fouille de surface a été programmée pour l'été 1994.

Jacques Morel
MHAVD-FPA

7. AVENCHES / Derrière-les-Murs

Mur d'enceinte.
CN 1185, 569'800/192'900.
15-16 février 1994.
Ensemble MRA: AV 94/9233.
Surveillance non programmée (réfection d'une canalisation).

Suite à l'occlusion d'une canalisation d'évacuation des eaux usées au lieu-dit Derrière-les-Murs (fig. 1,7), une tranchée large d'un mètre environ et profonde de 0,80 à 2 m a été pratiquée sans surveillance archéologique sur une longueur de 15 m de part et d'autre du mur d'enceinte dans un secteur où l'élévation de celui-ci n'est pas conservée. Peut-être déjà touchées lors de la construction de cet égout, les fondations de la muraille ont été recoupées perpendiculairement jusqu'à leur base. L'intervention s'est limitée à un relevé stratigraphique sommaire et à la récupération, dans les déblais, de quelques pilotis dont l'analyse dendrochronologique est actuellement en cours (94/9233, B1 à 5). Pour le reste, aucune structure d'époque romaine n'a pu être repérée dans le sous-sol tourbeux de cette zone périphérique, les circonstances particulières des travaux ne facilitant pas, il est vrai, la lecture des niveaux en présence.

Pierre Blanc
FPA

8. AVENCHES / Rue du Collège 2

CN 1185, 569'970/192'220.
Mai 1993.
Transformation d'une maison. Emprise des travaux env. 40 m².

La reprise en sous-oeuvre d'une maison sise au n° 2 de la rue du Collège a nécessité une surveillance archéologique sporadique au mois de mai 1993. A l'exception de quelques fragments de *tegulae* présents dans les fossés de fondation des murs de façade, ces travaux ont révélé un sous-sol exempt de tout vestige. Ce constat est malheureusement récurrent dans les interventions ponc-

tuelles sur la colline d'Avenches. Il peut en grande partie s'expliquer, comme dans le cas présent, du fait d'une implantation profonde des maisons actuelles qui ont largement entamé le substrat morainique et probablement fait disparaître les traces des occupations antérieures au Moyen-Age. Reste à signaler la présence d'un énorme bloc erratique de forme oblongue sur lequel repose une partie des substructions de la maison. L'examen détaillé dont il a fait l'objet permet d'écarter l'hypothèse du menhir initialement retenue.

Jacques Morel
MHAVD-FPA

9. AVENCHES / Rue Centrale 24

CN 1185, 569'615/196'160.
Novembre 93.
Ensemble MRA: AV 93/9232.
Surveillance programmée (extension des sous-sols d'un bâtiment). Surface de la fouille env. 75 m².

La surveillance des travaux d'excavation pratiqués au nº 24 de la rue Centrale (parcelle nº 553) a permis les observations suivantes:

- Aucun niveau archéologique romain ou post-romain n'a pu être mis en évidence sur la surface excavée. Le sous-sol est uniquement composé de moraine en place, observée jusqu'à -3,50 m par rapport au niveau du trottoir actuel, le long de la façade donnant sur la rue.
- Les murs du bâtiment sont construits essentiellement en matériaux de réemploi. Une base de colonne romaine d'une quarantaine de centimètres de diamètre a été récupérée dans les fondations du mur ouest de la parcelle (93/9232-1).
- Dans les sous-sols de la maison voisine (nº 22, parcelle nº 552), on n'a relevé la présence d'aucun autre bloc d'origine romaine.

Pierre Blanc
FPA

10. Avenches / Fouilles et restaurations à l'Amphithéâtre

Analyse du monument.
Janvier-décembre 1993.
Les travaux d'étude et de restauration de l'édifice se sont concentrés en 1993 sur le passage axial donnant accès de la cour du Rafour à l'arène, sur le dallage et la façade en grand appareil côté Rafour, enfin sur la cour du Rafour elle-même.

1. Réouverture partielle de l'entrée axiale est

L'hypothèse d'une reprise en sous-oeuvre moderne de la façade orientale du Musée ayant été vérifiée par un sondage pratiqué en 1992, le passage axial d'origine, au travers du mur périmétrique de l'amphithéâtre qui converge ici avec le mur semi-circulaire du Rafour, a été rouvert sur toute sa largeur, dégageant trois dalles de seuil (fig. 13); il était cependant exclu de rendre à la baie son gabarit primitif, culminant à près de 9 m de hauteur : on aurait porté gravement atteinte aux fondations du monument médiéval. D'entente avec la commission de restauration, l'architecte et l'ingénieur ont proposé de limiter l'ouverture à 3,20 m de hauteur environ, la base des fondations médiévales étant reprise à ce niveau par un sommier d'acier et béton, supporté par une colonne axiale et quatre supports latéraux. Cette structure moderne, qui s'affirme délibérement comme un étayage tech-

Fig. 13. Avenches, Amphithéâtre. Les trois dalles du seuil de l'entrée axiale et les supports modernes de la façade de la tour du Musée.

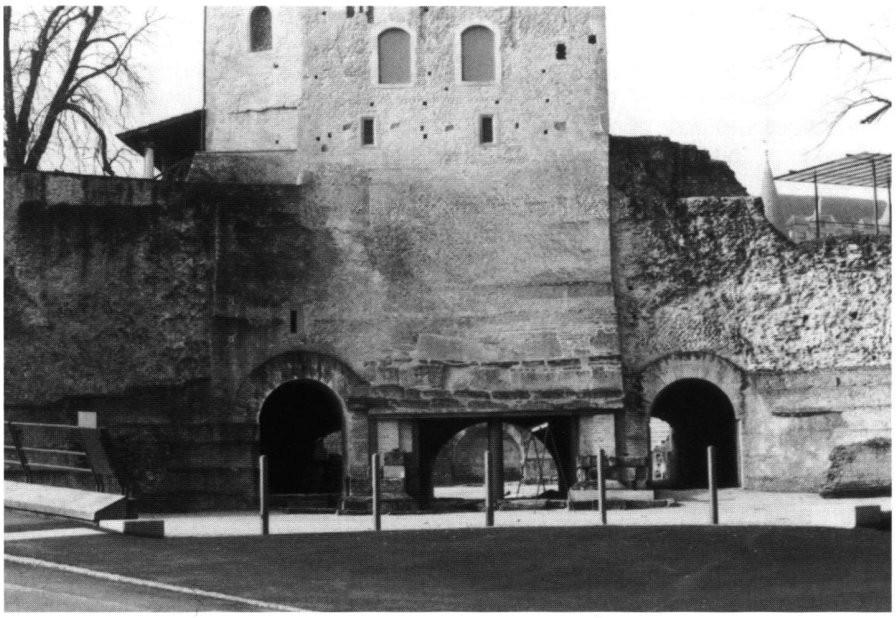

Fig. 14. Avenches, Amphithéâtre. L'entrée axiale réouverte et la cour du Rafour.

nique, libère sur toute sa largeur le passage antique, et dégage ainsi une impressionnante vue axiale sur toute la longueur de l'édifice (fig. 14). En face interne, le mur médiéval a été revêtu d'un crépi «pietra rasa» marquant la découpe de l'ouverture originale. Au-dessus, le mur a été laissé dans son aspect «à joints creux», pour indiquer qu'il existait à l'époque romaine.

A l'occasion de ces travaux, deux sondages ont été réalisés à la base des piédroits : ils ont livré les têtes du mur périmétrique de l'amphithéâtre, qui ne formait donc pas, en fondation, une ceinture continue.

Les dalles du seuil axial, tout comme celles des seuils des entrées latérales, ont peut-être été rehaussées lors de transformations. C'est du moins ce que laisse supposer le niveau, plus bas de 30 à 50 cm, du seuil des portes mettant en communication transversales ces trois accès.

En façade, les deux pilastres maçonnés en petit appareil, qui encadrent l'entrée axiale, ont été restaurés sans retraits, affirmant ainsi leur fonction structurelle et décorative (fig. 15).

2. Restauration du portail en grand appareil

La présentation des blocs provenant de cette imposante façade à trois baies, réalisée par L. Bosset en 1942, était restée inachevée. Le piédroit sud du passage axial, dont la première assise est encore en place, a été démonté pour supprimer l'inesthétique arase de béton destinée à la pose horizontale des blocs, remis en place, des assises supé-

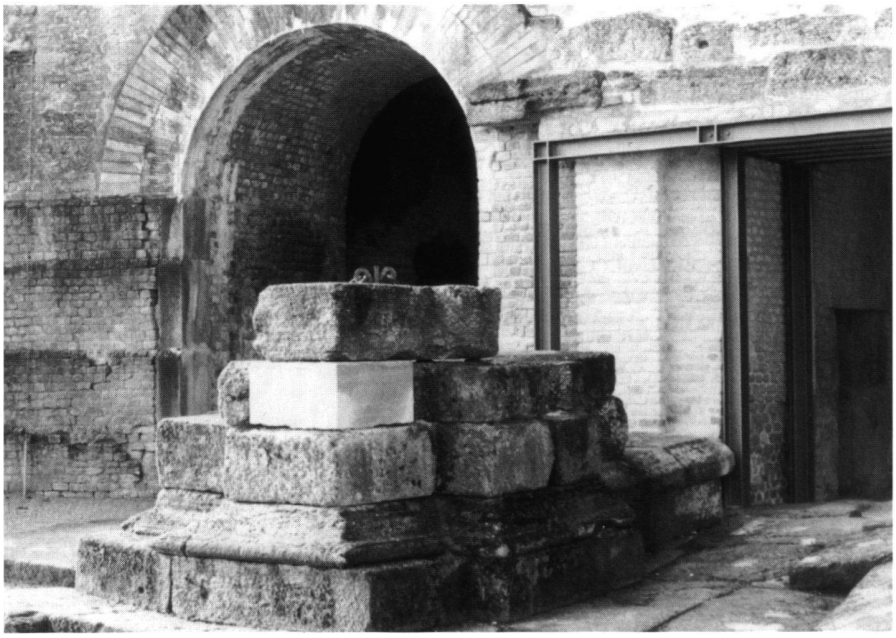

Fig. 15. Avenches, Amphithéâtre. Le piédroit sud de l'arc central du portail en grand appareil. Derrière, l'un des pilastres maçonnés encadrant le passage axial au travers du mur semi-circulaire du Rafour, dans son état reconstitué.

rieures. On a préféré les empiler directement sur l'assise conservée, l'imperfection des joints manifestant ainsi clairement les affaissements dont l'édifice fut victime.

Quelques blocs supplémentaires ont pu être intégrés à cette présentation; la stabilité de l'ensemble n'a nécessité que la mise en place d'un seul bloc neuf, en molière sciée (fig. 15).

Le piédroit nord, présenté tant bien que mal sur deux assises par L. Bosset, a été démonté jusqu'au niveau du dallage qui le supporte. La lecture de ses lignes de pose a permis d'en reconstituer le plan exact, qui diffère quelque peu de son symétrique. La première assise, dont quatre blocs sont conservés, a été complétée en béton teinté et sablé, coulé en place. Un cinquième bloc, ultérieurement identifié comme lui appartenant, n'a pu être intégré.

Une première tentative de remise en place des blocs des assises 2, 3 et 4, a été réalisée à titre d'essai. L'étude, encore inachevée, de blocs nouveaux retrouvés dans le bouchon du passage axial, conduira à une restauration définitive améliorée, et permettra une restitution graphique de cette façade.

Quelques indices relevés lors de l'étude des vestiges des murs qui, de part et d'autre des baies, assuraient le raccord avec le mur semi-circulaire du Rafour, laissent entrevoir un premier état à cinq baies. Ultérieurement, et sans doute pour mieux supporter le poids des derniers gradins ajoutés à la périphérie de l'édifice que supportaient le nouveau mur périmétrique à alvéoles, les deux baies externes auraient été remplacées par des murs pleins.

Un relevé détaillé du dallage servant de fondation à cette façade (fig. 16) a été réalisé, livrant lui-aussi quelques informations utiles à la reconstitution de l'histoire de cette partie du monument.

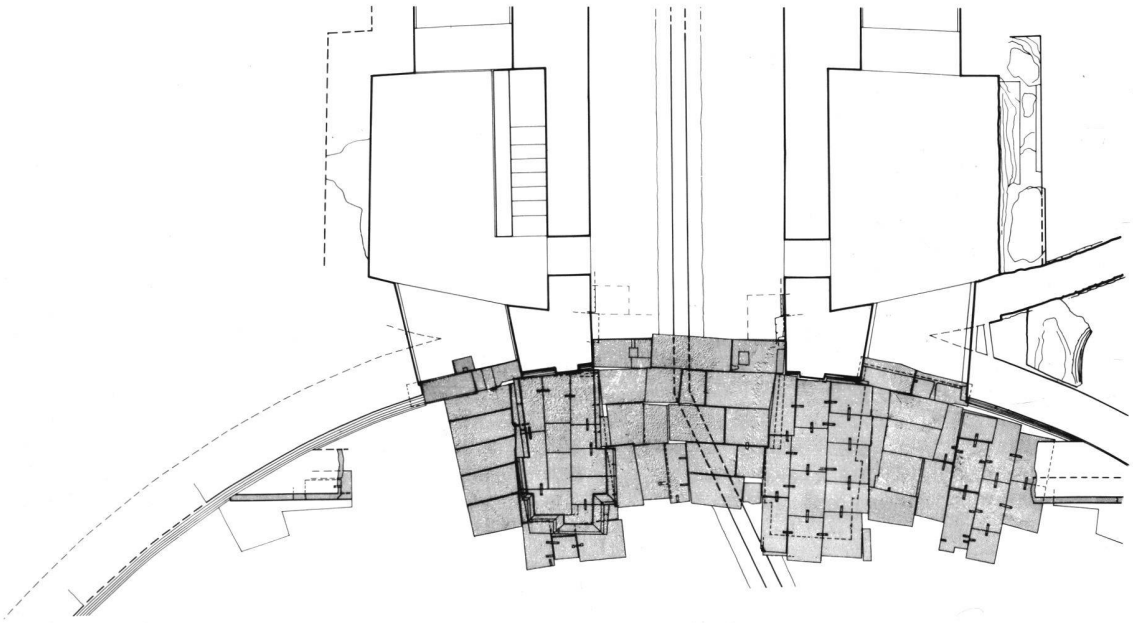

Fig. 16. Avenches, Amphithéâtre. Relevé du dallage du Rafour et des vestiges en place du portail en grand appareil. Ech. 1:200. PHB-MA.

3. Aménagement de la cour du Rafour

Récupéré dans toute son extension originale depuis quelques années, ce vaste espace d'accueil précédant l'édifice méritait un traitement qui mette en valeur les perspectives, tout en assurant une surface carrossable capable de supporter le trafic des poids lourds livrant les équipements nécessaires aux spectacles organisés dans l'arène.

En creusant l'encaissement destiné à recevoir l'épaisse couche de tout-venant mise en place, quelques unes des structures vues autrefois par L. Bosset ont été remises au jour. Ces quelques murs et traces d'empierrements, dont l'interprétation reste problématique (installations du chantier de construction, ou de celui de démantèlement du monument) ont été, à cette occasion, situés avec précision.

4. Autres aménagements

Le sol du passage axial et des passages latéraux qui menaient à l'origine à la base des gradins, a été assaini et traité avec un revêtement de gravillon jaune mêlé de chaux. Dans le passage nord, la rampe menant à l'arène enjambe les vestiges du massif supportant autrefois l'escalier; ceux-ci ont été restaurés pour être bien visibles (fig. 17). De même, le parement sud du passage axial, à son débouché sur l'arène, a été suggéré par la pose d'une première assise de grands blocs de molière.

Des abris protégeant les vestiges non restaurés du mur périphérique de l'édifice, dans le secteur nord-est, ont été réalisés le plus discrètement possible. Passerelle, escaliers et barrières ont été installés pour faciliter la visite, et de nouveaux projec-

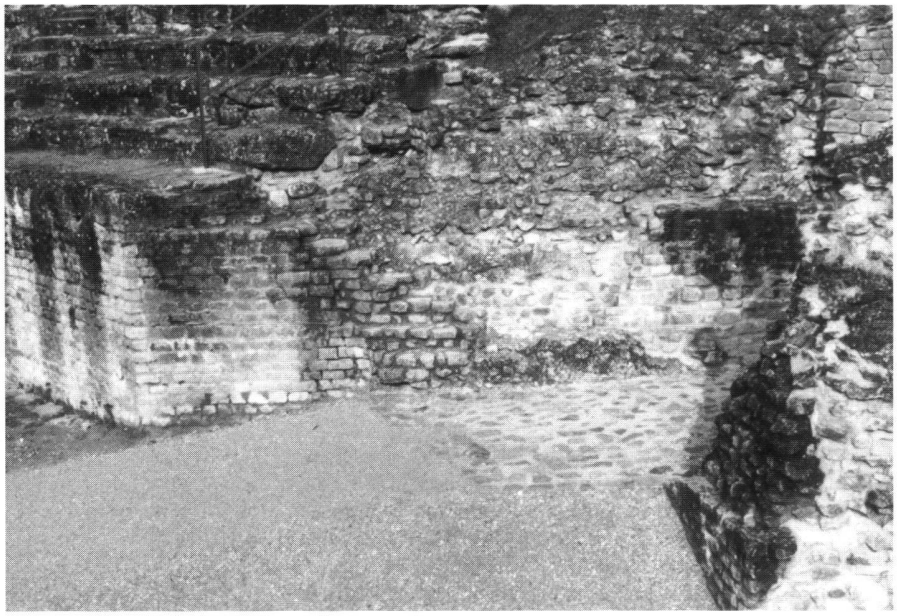

Fig. 17. Avenches, Amphithéâtre. Débouché actuel du passage nord dans l'arène. Les vestiges du massif supportant autrefois l'escalier menant à la base des gradins ont été restaurés pour situer l'emplacement de celui-ci.

teurs mis en place pour éclairer la tour du Musée (fig. 18).

Une dernière étape de travaux débute en 1994, consacrée essentiellement à la restauration de la Tour du Musée. L'adjonction d'un petit bâtiment d'accueil, avec espaces de service en sous-sol, entraînera l'excavation partielle de la terrasse arborisée et rendra à la vue deux nouvelles alvéoles du mur périphérique. L'étude architecturale progressant, de nouveaux panneaux d'information pourront être alors réalisés, tandis que se préparera la publication scientifique de cet imposant monument.

Philippe Bridel
FPA

11. AVENCHES / Thermes de Perruet (*insula* 29)

Etude documentaire en vue d'une meilleure conservation et présentation des ruines au public

Un manque d'entretien du réseau d'évacuation des eaux pluviales a provoqué de graves dommages aux vestiges des salles des bains froids, tièdes et chauds, pourtant protégées par un grand abri construit dès leur mise au jour, en 1956 . Une restauration systématique s'impose, menée en collaboration avec un architecte. A cet effet, l'analyse archéologique du bâtiment a été reprise sous forme d'une étude documentaire des fouilles anciennes. Elle permettra un choix judicieux des

Fig. 18. Avenches, Amphithéâtre. Les accès orientaux vus de l'arène. En haut à gauche, on aperçoit l'extrémité des abris protégeant le secteur non restauré du mur périmétrique à alvéoles. Escaliers, passerelle et barrières jalonnent un nouveau cheminement de visite.

partis à suivre pour une restauration durable et une présentation suggestive des ruines.

Philippe Bridel
FPA

12. AVENCHES / Théâtre romain

Etude documentaire en vue d'une meilleure conservation et présentation au public.

L'état préoccupant des restaurations les plus anciennement réalisées par l'Association Pro Aventico sur ce monument naguère sa propriété nécessitera très bientôt une intervention massive pour assainir et conserver cet édifice.

Une nouvelle analyse archéologique s'impose auparavant pour choisir les partis de présentation et conservation. L'étude documentaire des anciennes fouilles, en cours, sera complétée par quelques sondages à l'occasion du dégagement prévu, dans le cadre du remaniement parcellaire en cours, de la partie méridionale de l'édifice, encore enterrée.

Philippe Bridel
FPA

13. AVENCHES / Enceinte romaine

Etude d'impact d'une nouvelle ligne EEF Villarepos-Payerne.
Avril-juin 1993.

Le projet initial des EEF, recoupant le périmètre de l'enceinte entre les tours 61 et 45, a pu être modifié; la nouvelle ligne longe le tracé déjà emprunté par le réseau EOS, entre les tours 61 et 49; une nouvelle atteinte au paysage classé de la ville romaine est ainsi évitée.

Philippe Bridel
FPA

14. AVENCHES / Au Bas de Riaux

Tentative de localisation de l'aqueduc d'Oleyres.
Coordonnées nationales : 569'770/191'270.
24 au 29 août 1993.

La construction d'un hangar agricole a entraîné un nivellement du terrain sur une surface de 240 m², traversée en théorie par l'aqueduc d'Oleyres (nº 3) selon le plan publié par J.-P. Aubert, BPA 20, 1969, p. 26 et carte en dépliant.

Aucune trace de la canalisation romaine n'ayant été observée, c'est sans doute plus au nord qu'il faudra situer son tracé.

Philippe Bridel
FPA